



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement

Question écrite n° 29890

Texte de la question

Phare de la présence culturelle française à l'étranger, notre réseau scolaire est le plus important de nos acteurs culturels à l'extérieur. Son action est irremplaçable tant dans l'accompagnement des familles françaises expatriées que dans la diffusion de notre culture et de notre langue. Toutefois il est évident que notre réseau doit évoluer pour répondre aux enjeux et aux défis de notre époque et il est souhaitable que cette évolution ne se limite à une simple adaptation a posteriori aux événements. Dans ce contexte, M. Dino Cinieri demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles initiatives son ministère envisage de prendre afin de définir les vrais objectifs de notre réseau d'enseignement à l'étranger et, partant, de déterminer les priorités notamment d'implantation des établissements de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Texte de la réponse

Afin de mettre en oeuvre, dans un souci constant d'efficacité et de transparence, les missions qui sont les siennes, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger vient de se doter d'un plan d'orientation stratégique dont le texte a été approuvé par son conseil d'administration. Il s'agit de répondre aux défis qui se présentent à nos établissements et de leur permettre d'assurer au mieux leur mission de service public d'accueil des enfants français résidant à l'étranger ainsi que de diffusion de la culture et de la langue françaises. Les actions que prévoit ce plan visent à permettre au réseau de l'AEFE d'évoluer et de s'adapter aux évolutions internationales. Les principales mesures de ce plan touchent à l'approfondissement du projet pédagogique afin que soit tiré « le meilleur parti de l'insertion de nos établissements dans un contexte linguistique et culturel étranger » dans un souci d'ouverture au pays d'accueil. L'enjeu est ici de permettre aux élèves de devenir les acteurs de nos futurs échanges avec les pays partenaires, de renforcer l'attractivité de notre enseignement et de soutenir la politique de promotion du plurilinguisme et de la diversité culturelle. Par le développement d'un enseignement pilote des langues vivantes, la mise au point d'un nouveau baccalauréat international, une meilleure intégration de nos établissements à la coopération éducative bilatérale et une réflexion sur l'évolution du rôle de nos établissements en Europe, l'agence entend bien être en mesure de répondre à des questions qui ne sauraient manquer de se poser à elle et aux établissements d'enseignement français à l'étranger. Le plan d'orientation stratégique prévoit en outre de veiller à la maîtrise de l'évolution des frais de scolarité et de faire face de manière plus réactive aux besoins d'investissement et de maintenance, à travers de nouveaux outils de gestion. L'implantation d'établissements français à l'étranger et le développement de ceux qui assurent déjà la scolarisation des jeunes Français doivent être accompagnés par l'agence en fonction des priorités de notre coopération et des évolutions des communautés françaises à l'étranger. L'agence reçoit actuellement des demandes de conventionnement venant d'établissements des pays de l'est de l'Europe qu'elle examine avec la plus grande attention. Elle s'efforce d'en satisfaire certaines, les établissements en développement dans des pays qui accueillent des communautés françaises en croissance rapide ayant vocation à être intégrés à son réseau.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29890

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s)

Question publiée le : 8 décembre 2003, page 9281

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1001